

SIEWILLER
TRAIT D'UNION
2010



BULLETIN COMMUNAL
N° 3

Le Mot du Maire



Le Mot du Maire



L'année 2010 arrive à sa fin, c'est généralement à cette période que l'on fait le bilan. Il est évident que l'année écoulée n'a pas été très bonne pour certains de nos concitoyens. Deux familles ont été sinistrées par la disparition d'une partie de leur patrimoine dans deux incendies.

Au sein de la commune nous avons investis dans divers domaines : nouvelles lampes d'éclairage public dans la rue des roses et des tilleuls, réfection intérieure de l'école avec achat de nouveau mobilier en remplacement de l'ancien, panneaux d'affichages de vitesse aux entrées de l'agglomération sur la RD 1061, nouveau panneau d'affichage des publications près de l'église protestante, élaboration d'un plan topographique du centre du village, achat d'une nouvelle débroussailleuse ainsi que de l'outillage pour nos employés communaux, réalisation du raccordement électrique de l'atelier communal, mise en réseau des ordinateurs dans le bâtiment communal ainsi que ceux de l'école, remplacement d'une porte des vestiaires après destruction de l'originale par des vandales, réfection des marches d'accès à l'école côté rue.

Une équipe de bénévoles s'est constituée. Ils fleurissent notre commune afin de rendre notre cadre de vie plus agréable, ils restaurent notre patrimoine comme les anciennes croix rurales de notre village, arrangent les tombes de nos chers disparus n'ayant plus de descendants. Sans oublier les « Primevères » qui au long de l'année animent notre commune par des fêtes, manifestations et rencontres avec nos anciens. L'amicale des anciens pompiers est également active et nous fait marcher au mois d'août et de ce fait attire beaucoup de monde dans notre commune. Je remercie tous ces hommes et femmes qui contribuent à l'amélioration de l'image de notre petit village, petit mais dynamique.

2011 n'est pas loin et sera le début d'une nouvelle décennie. Nous continuerons à investir dans l'équipement de notre commune. Nous procéderons toujours au remplacement des lampes d'éclairage public quartier par quartier. Il nous faudra également remplacer l'abri bus près de la RD 1061 qui est dans un triste état. Au programme sont également les réfections des ruelles comme celle de la fontaine, la gare, et la montée en face de Albert Untereiner dans la rue du stade. On se penchera également sur le grand projet d'aménagement du centre de notre commune à savoir la place publique avec la réserve d'incendie, la rue des merles et une partie de la rue des églises allant de l'ancien café des deux clés à l'ancienne maison Pariset. Vous pouvez le constater qu'on ne s'ennuie pas au niveau du conseil municipal.

Je vous laisse découvrir la nouvelle édition de notre « Trait d'Union » et vous présente en mon nom et celui de tout le conseil municipal nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année à venir.

René Burr

Un an de plus au compteur!

Le bulletin 2010 est arrivé.

Troisième édition de votre bulletin communal. Cette année nous avons constaté que vous êtes de plus en plus demandeur pour ces éditions qui sont même sollicitées par les habitants temporaires de notre commune. Nous espérons que les informations certes parfois rébarbatives mais nécessaire vous sont utiles.

Nous vous rappelons que la commune a un site internet <http://www.siewiller.net> qui est également là pour vous rendre service.

Tout le monde n'ayant pas internet le

TRAIT D'UNION

fait le lien entre tous les habitants.

Afin de rendre celui ci encore plus agréable et plus utile, nous sommes ouverts à toutes suggestions ou articles venant de votre part pour la rédaction du bulletin n'est pas uniquement réservé à la commune.

Où vous adressez ?

A la mairie par courrier
Mairie de SIEWILLER
Rue des églises
67320 SIEWILLER

Ou par e-mail à
mairiedesiewiller@wanadoo.net
<http://www.siewiller.net>

Synthèse des réunions du Conseil Municipal

Séance du 03 septembre 2010

1. Validation du choix de l'entreprise retenue par la commission d'ouverture des plis pour les travaux de voirie.
2. Achat de lampes d'éclairage public + boîtiers disjoncteur.
3. Branchement hangar municipal.
4. Date du repas de fin d'année.
5. Création d'une place de retournement dans la forêt.
6. Equipement informatique
7. Divers.

1° Validation du choix de l'entreprise retenue par la commission d'ouverture des plis pour les travaux de voirie

Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de l'ouverture des plis le 17 août 2010 par la commission d'appel d'offres concernant les travaux de voirie prévus dans la rue du stade, la rue de la gare, la rue de la fontaine et la rue des tilleuls, le marché a été attribué à l'entreprise WENDLING de WEISLINGEN pour un montant total H. T. de 59.210,00 euros.

Après en avoir discuté, le conseil municipal:

- valide le choix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.
- charge le Maire de solliciter les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux,
- autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces se rapportant à ces travaux.

2° Achat de lampes d'éclairage public + boîtiers disjoncteur

Le Maire présente une offre de l'entreprise EPESEM STOEBNER de Diemeringen concernant l'extension du réseau d'éclairage public dans la rue des églises. Le devis comporte la fourniture et la pose de 5 lampes Phillips Marbella équipées en SHP 100 watts sur poteau béton EDF au tarif unitaire de 564,12 € H.T. ainsi que la fourniture et la pose de 4 boîtiers avec prise de courant et disjoncteur différentiel au tarif unitaire de 120,00 € H.T.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- approuve le devis présenté pour un montant total H.T. de 3.300,60 €,
- décide d'imputer cette dépense en section d'investissement sous l'article n° 21534,
- charge le Maire de solliciter la subvention Dotation Globale de l'Equipement,
- autorise le Maire à passer commande et à signer tout document relatif à ce dossier.

3° Branchement hangar municipal

Afin d'alimenter en électricité le hangar municipal situé rue du stade, le Maire soumet aux conseillers municipaux une proposition de raccordement de la société ERDF d'un montant H.T. de 433,74 euros.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- approuve le devis présenté pour un montant total H. T. de 433,74 €,
- décide d'imputer cette dépense en section d'investissement sous l'article n° 21534,
- autorise le Maire à passer commande et à signer tout document relatif à ce dossier.

4° Date du repas de fin d'année

Le conseil municipal fixe la date du repas de Noël pour les personnes âgées au samedi 4 décembre 2010 à partir de 11 heures au restaurant de la gare.

5° Création d'une place de retournement dans la forêt communale

Le Maire présente aux conseillers municipaux une offre de travaux patrimoniaux de l'Office National des Forêts concernant la création d'une place de retournement d'une surface de 470 m² dans la forêt communale de Siewiller en parcelle n° 7, pour l'amélioration de la desserte forestière, d'un montant total H. T. de 4.089,00 €.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- approuve le devis présenté pour un montant total H. T. de 4.089,00 €,
- charge le Maire de solliciter la subvention "Soutien à l'amélioration de la desserte forestière".
- autorise le Maire à passer commande et à signer tout document relatif à ce dossier.

6° Equipement informatique Ecole

Le Maire présente aux conseillers municipaux un devis de la société GM Informatique de Buhl-Lorraine concernant la mise en réseau des ordinateurs de l'école, d'un montant total H. T. de 300,71 €.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- approuve le devis présenté pour un montant total H. T. de 300,71 €,
- décide d'imputer cette dépense en section d'investissement sous l'article n° 2183,
- autorise le Maire à passer commande et à signer tout document relatif à ce dossier.

7° Divers

Le Maire présente des devis de l'entreprise HAMM Jacky concernant la réfection de l'escalier extérieur menant à la cour de l'école, agrandissement de la terrasse et de la salle des vestiaires stade.

- *Mr Pascal COLLIGNON propose d'offrir aux enfants de l'école maternelle de Siewiller un sachet de friandises le dernier jour de classe avant les vacances de Noël.*
- *Mr Jean-Marc KOPP demande au Maire quand sera révisée la carte communale de Siewiller. Le Maire prendra contact avec les services de l'Equipement de Bouxwiller pour en discuter.*
- *Présentation du plan topographique du centre du village avec la rue des merles réalisé par le géomètre LAMBERT de Sarre-Union.*
- *Présentation du projet d'aménagement paysager des RD 107, 707 et 722 par le Conseil Général*

Séance du 21 mai 2010

- 1. Délégation générale du Conseil municipal au Maire pour ester en justice.**
- 2. Travaux prévisionnels.**
- 3. Contrat d'accompagnement dans l'emploi.**
- 4. Organisation de la cérémonie du 14 juillet.**
- 5. Divers.**

1° Délégation générale du conseil municipal au Maire pour ester en justice

Le Maire présente aux conseillers municipaux un modèle de délibération portant délégation générale du conseil municipal au Maire qui l'autorise à ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom

de la commune de Siewiller ; à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune pour la durée de son mandat. Le Maire les informe également que l'adjudant SINTEFF de la Gendarmerie de Drulingen, pourrait intervenir lors d'une prochaine réunion pour leur présenter ce sujet.

Après discussion, le conseil municipal, par 4 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, décident de ne pas donner suite dans l'immédiat.

2° Travaux prévisionnels

Le Maire présente aux conseillers municipaux les divers travaux d'aménagement de voirie à entreprendre, à savoir :

- Travaux de réfection du chemin rural ROEDERN par un goudronnage sur une longueur de 550 mètres et présente le devis de l'entreprise WENDLING de Weislingen pour un montant total H. T. de 16.635,00 euros. Le conseil municipal approuve l'offre présentée et autorise le Maire à signer le bon de commande et toutes pièces y afférentes.
- Travaux de voirie divers dans la rue des tuileries, rue des vergers, rue de la gare, rue de la fontaine, rue du stade, rue des tilleuls, l'accès au cimetière. Le conseil municipal autorise le Maire à se rapprocher des services de l'Etat, Direction Départementale des Territoires, dans le cadre des missions de l'ATESAT afin d'établir le cahier des charges des travaux et de lancer la procédure de consultation des entreprises.
- Marquage au sol de 10 passages piétons et pose de panneaux « Passage piétons » dans la commune : présentation du devis de la société ALSACE APPLICATION de Siewiller pour un montant total H. T. de 1.697,00 euros. Cette dépense est prévue au budget primitif 2010 sous le n° d'article 21578.
- Vestiaires stade municipal : réflexion travaux pour en faire une petite salle de réunion.
- Projet de construction maison d'habitation de Mlle STAHL Cindy dans la rue des roses : le Maire informe les conseillers que Mlle STAHL et son compagnon demandent à la mairie s'il était possible de créer un deuxième accès à leur terrain vu que le fossé n'est pas busé à l'endroit prévu pour leur entrée de garage. Le conseil municipal, vu que le terrain a déjà un accès, suggère aux demandeurs qu'ils déplacent eux-mêmes et à leurs frais, les buses de l'accès existant vers l'endroit prévu au futur accès. Une demande de permission de voirie devra être déposée à la mairie.

3° Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mr Randy LEIBUNDGTUH arrivant à son terme le 19 juillet 2010, le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de renouveler le dit contrat de Mr Randy LEIBUNDGUTH à compter du 20 juillet 2010. Ce contrat sera conclu pour une durée de six mois, avec une durée hebdomadaire de 24/35èmes.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'agence Pôle Emploi, le contrat de travail ainsi que les pièces nécessaires.

4° Organisation de la cérémonie du 14 juillet

Les membres du conseil municipal décident de reconduire la cérémonie du 14 juillet. Une réunion de préparation sera organisée ultérieurement.

Séance du 26 mars 2010

1. Budget primitif 2010
2. Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe
3. Classement de la voirie
4. Présentation du projet « Concours de photos »
5. Divers

1° Budget primitif 2010

Le conseil municipal approuve le budget primitif communal de l'exercice 2010, arrêté aux montants de 333.285,00 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et 412.077,00 € en recettes et en dépenses d'investissement.

2° Création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 22/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2010,
- la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 22/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2010.

3° Classement de la voirie

Le Maire informe les conseillers qu'il a contacté divers organismes concernant le déclassement des chemins ruraux à classer dans le domaine public communal. Des travaux de voirie sur un chemin rural ne donnent pas droit aux subventions alors que si les chemins ruraux sont classés dans le domaine public communal, la commune pourrait bénéficier de subventions. Le Maire remettra ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance, lorsque toutes les informations seront connues sur la démarche à suivre.

4° Présentation du projet « Concours de photos »

Mme BURR Chantal est venue présenter aux conseillers municipaux le projet « Concours de photos » ouvert aux administrés et également aux enfants par la confection d'un dessin, mettant en valeur notre patrimoine. 10 communes environnantes y participent dont SIEWILLER. Un comité a été créé, 1 ou 2 représentants par commune, pour en définir les modalités. Chaque commune participera financièrement à ce projet à hauteur approximatif de 500,- euros. Les devis sont en cours. Un calendrier sera réalisé en fin d'année, avec une photo par commune et deux dessins choisis par les membres du comité. Il sera distribué gratuitement dans chaque foyer.

Après en avoir discuté, les conseillers municipaux décident, par 9 voix pour et 1 voix contre, d'approuver le projet présenté par Mme BURR. Elle informera par la suite le conseil municipal des décisions prises par le comité et du coût définitif pour la commune.

5° Divers

- Le Maire demande Mme Annelise KLEIN si elle reconduit cette année la commande groupée de fleurs dans le village : Annelise répond qu'elle ne souhaite plus s'en occuper. Mme BURR Chantal étend présente se propose de s'en occuper avec l'aide de volontaire de la commune.
- Le Maire présente la nouvelle composition de l'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Siewiller.
- Mr Martin THIEBAUT demande au Maire de proposer aux pompiers actifs ou inactifs de participer à la vérification annuelle des poteaux d'incendie dans la commune.

- Budget communal 2011 : à mettre sur l'ordre du jour d'une réunion avant le vote du budget : les subventions versées par la commune.

Séance du 25 février 2010

1. **Compte administratif 2009**
2. **Compte de gestion 2009**
3. **Affectation du résultat 2009**
4. **Vote des taux des quatre taxes locales**
5. **Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité**
6. **Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels**
7. **Taxe d'habitation sur les logements vacants**
8. **Sécurité routière**
9. **Travaux ONF**
10. **Organisation des élections régionales**
11. **Divers**

1° Compte Administratif 2009

Avant d'entamer la discussion du compte administratif de l'exercice 2009, le conseil municipal élit Mr Daniel ISCH, 1er adjoint au Maire, comme président de séance. Après étude et discussion, en l'absence du Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2009, à savoir :

Recettes	(fonct. 2009)	247.235,40 €
- Dépenses	(fonct. 2009)	163.866,78 €
+ Excédent	(clôture 2008)	33.464,00 €
= Excédent	(fonct. 2009)	116.832,62 €

Recettes	(invest. 2009)	588.886,68 €
- Dépenses	(invest. 2009)	442.648,10 €
- Déficit	(invest. 2008)	169.176,11 €
= Déficit	(invest. 2009)	22.937,53 €

Soit : résultat de clôture à reporter au budget 2010 : 116.832,62 – 22.937,53 = **93.895,09 €**.

2° Compte de Gestion 2009

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2009 dressé par le receveur municipal de la commune de SIEWILLER, trésorier de Drulingen, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

3° Affectation du résultat 2009

Sur proposition du Maire, le conseil municipal de SIEWILLER décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget communal comme suit :

- Virement à la section d'investissement : 22.937,53 €
- Affectation à l'excédent reporté : 93.895,09 €

4° Vote des taux des taxes locales

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'augmenter uniformément les taux des contributions directes locales de 1,5 % et fixe les taux pour 2010 aux valeurs suivantes :

Taxe d'habitation	:	9,05 %
-------------------	---	--------

Foncier bâti	:	11,83 %
Foncier non bâti	:	50,72 %
Taxe professionnelle	:	3,25 %

(Résultat des votes : 5 voix pour 1,5 %, 1 voix pour 1 % et 2 voix contre une augmentation)

5° Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant la délibération en date du 24 mars 2009 donnant mandat au centre de gestion de la F.P.T. du Bas-Rhin pour procéder à la consultation d'un tiers de télétransmission pour la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant qu'après une consultation dans le cadre du code des marchés publics le centre de gestion du Bas-Rhin a retenu CDC-FAST pour être le tiers de télétransmission ;

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;**
- **Donne son accord pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;**
- **Donne son accord pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne ;**
- **Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Bas-Rhin, représentant l'état à cet effet.**

6° Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion du Bas-Rhin en date du 9 octobre 2009,

Considérant que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités et établissements publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le centre de gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au centre de gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le document unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de le Maire en vue de la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention

constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le conseil d'administration du centre de gestion du Bas-Rhin.

Autorise le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le centre de gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du centre de gestion du Bas-Rhin.
- Le centre de gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels seront prévus au budget primitif.

7° Taxe d'habitation sur les logements vacants

Le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvements.

Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

Il charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

8° Sécurité routière

Le Maire soumet au conseil municipal une offre de prix de la société ALSACE APPLICATION de Siewiller concernant l'acquisition de deux panneaux lumineux d'indicateur de vitesse sur la RD 1061 en raison de la vitesse excessive des véhicules de passage.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le devis présenté pour un montant total H. T. de 7.400,- euros comprenant :
 - la fourniture et la pose de deux indicateurs de vitesse GR 42 S version avec logiciel
 - la pose et la mise en route des deux appareils
 - la pose de deux mâts en acier galvanisé
- décide également de réaliser, dans le cadre de la sécurité routière, 10 passages piétons en résine dans le village.
- autorise le Maire à signer le bon de commande et tout document y afférent.

9° Travaux ONF

Le conseil municipal approuve le programme des travaux patrimoniaux dans la forêt communale présenté par l'O.N.F. pour l'exercice 2010 et vote les crédits correspondants au budget primitif 2010, à savoir : 3.376,00 € T. T. C.

10° Organisation des élections régionales

Le conseil municipal procède à l'organisation matérielle du scrutin des 14 et 21 mars 2010.

11° Divers

Résultat du recensement de la population au 20/02/2010 : 416 habitants, 191 logements enquêtés.

- Intervention d'un spécialiste pour vérifier l'humidité dans les murs du bâtiment mairie-école.
- Syndicat des eaux : vérification des poteaux d'incendie par Mrs REUTENAUER Bernard et THIEBAUT Martin. Une formation leur sera assurée par le Syndicat au printemps 2010.
- Courrier du SDIS de Schweighouse sur Moder concernant le risque d'électrification des personnes à la ferme des tuileries compte tenu du passage à proximité et au-dessus du bâtiment d'une ligne de transport électrique de 63 000 volts.

Séance du 15 janvier 2010

1. Engagement d'un agent recenseur pour le recensement de la population.

2. Contrat d'accompagnement dans l'emploi.

3. Modification de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel.

4. Renouvellement convention ATESAT.

5. Ratio d'avancement de grade des agents communaux.

6. Divers.

1° Engagement d'un agent recenseur pour le recensement de la population

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le recensement de la population aura lieu à Siewiller du 21 janvier 2010 au 20 février 2010 et qu'il y a donc lieu de désigner un agent recenseur pour l'enquête.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal désigne Mme REUTENAUER Astride, domiciliée au n° 14 rue du Stade à Siewiller, en qualité d'agent recenseur.

L'agent recenseur percevra une rémunération brute de 915,00 € correspondant à la dotation forfaitaire INSEE.

2° Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mr Randy LEIBUNDGTUH arrivant à son terme le 19 janvier 2010, le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de renouveler le dit contrat de Mr Randy LEIBUNDGUTH à compter du 20 janvier 2010. Ce contrat sera conclu pour une durée de six mois, avec une durée hebdomadaire de 24/35èmes.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'agence Pôle Emploi, le contrat de travail ainsi que les pièces nécessaires.

3° Modification de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel

Sur proposition de la caisse de Crédit Mutuel de Drulingen, le conseil municipal décide de modifier les conditions financières du prêt n° 199117 04 « travaux de voirie » souscrit par la commune le 25 juillet 2007 comme suit :

- de passer le taux variable à taux fixe au taux de 4,30 %.
- le remboursement s'effectuera en échéances trimestrielles de 10.222,00 € à compter du 31/03/2010.
- la durée de remboursement reste inchangée.
- commission - frais : néant.

Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

4° Renouvellement convention ATESAT

Vu la loi MURCEF du 11 décembre 2001,

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2009 portant détermination des collectivités éligibles à l'ATESAT,

Ayant entendu l'exposé du Maire relatif au renouvellement de la convention concernant l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de souscrire:

- à compter du 1^{er} janvier 2010 à la mission d'assistance dans le cadre de l'ATSEAT avec les missions complémentaires suivantes :
- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,
- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie,
- gestion du tableau de classement de la voirie,
- étude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30.000 euros (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90.000 euros (hors TVA) sur l'année.
- autorise le Maire à signer la convention.

5° Ratio d'avancement de grade des agents communaux

Le Maire expose :

La loi n° 84-83 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, dispose en son article 49 dans sa version issue de l'article 35 de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, que :

« le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. »

La commune de SIEWILLER doit donc fixer pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

Ce taux, appelé « ratio promu/promouvables » est fixé souverainement par l'assemblée délibérante, après avis du comité technique paritaire. Il peut varier de 0 à 100 % et peut varier d'un grade à l'autre.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement de toutes les filières, excepté ceux des cadres d'emplois des agents de police municipale,
 Considérant le tableau des effectifs et l'organigramme,
 Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'avancement de grade, il est proposé de définir les ratios d'avancement de grade sur la base des considérations suivantes :

- retenir un ratio à 100 % et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Il est proposé de fixer les ratios d'avancement de grade comme suit :

Grade d'avancement	Ratio (%)	Observations
L'ensemble des grades des agents	100 %	Néant

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, et notamment son article 35,

VU l'exposé des motifs ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2010 les ratios d'avancement de grade proposés ci-dessus.

(Le cas échéant) Lorsque le nombre de promotions calculé en application de l'article 1^{er} n'est pas un entier, le résultat obtenu est arrondi à l'entier supérieur (ou inférieur, ou la décimale est ajoutée au nombre calculé au titre de l'année suivante, ...)

Ou lorsque l'application des dispositions qui précèdent ne permet pas de prononcer de nomination pendant trois années consécutives, une nomination dans le grade d'avancement peut être prononcée la 2^{ème} année.

6° Divers

- Sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal, la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans.
- Brocante à Siewiller le dimanche 11 avril 2010. Une réunion sera organisée très prochainement avec la brigade de gendarmerie de Drulingen.

En 2010

Décès



UNTEREINER Jacqueline née GOSSE

† 11 Janvier 2010 à l'âge de 82 ans

KRIEGER Marie née KLOCK

† 4 Avril à l'âge de 87 ans

UNTEREINER Yvonne née JUDEY

† 1 Mai à l'âge de 81 ans

UNTEREINER Aline née UNTEREINER

† 02 Juillet à l'âge de 87ans

La commune renouvelle les condoléances aux familles éprouvées

Nouveaux venus

La commune souhaite à tous la bienvenue

SCHAEFFER Mathieu et JUNG Tania

arrivés à Siewiller le 1^{er} Juillet 2010

au n° 2 rue de la fontaine.

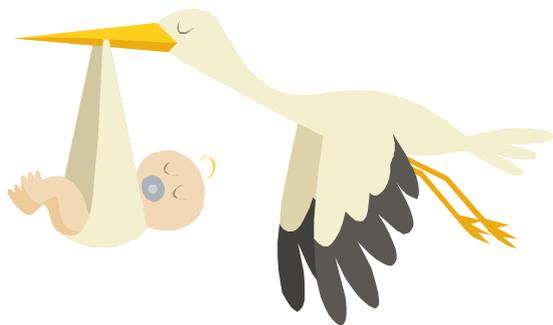
HELMSTETTER Marc et BACHMANN Virginie

arrivés à Siewiller le 1^{er} Août 2010

au n° 25 rue du stade.



Naissance



SINS Bastien

né le 7 Avril

fils de SINS Dominique et de KUGEL Stéphanie

HELMSTETTER Amandine

née le 6 Mai

fille de HELMSTETTER Christophe et de ROH Delphine

VERREAUX Emeline

née le 2 Juillet

fille de VERREAUX Nicolas et de DERVAULT Aurélie

BRILL Yann

né le 24 Juillet

fils de BRILL Daniel et de WENGER Caroline

KLEIN Léane

né le 1 Août

fille de KLEIN Damien et de KRUGER Anne

ROEMER Evan

né le 29 Août

fils de ROEMER Stéphane et de WAGNER Séverine

Mariage



Le 27 février à 17H00
Dominique Gilbert Sins fils
de Gilbert Sins et de
Béatrice Franck de Siewiller
et Stéphanie Evelyne Kugel
fille de Bertrand et de
Evelyne Hertzog de Berg se
sont unis par les liens du
mariage. Le mariage
religieux aura lieu au mois
d'août 2010 dans la chapelle
du Kirchberg.



Le 12 juin à 17H00
Stéphane Louis Roemer fils
de Robert Roemer et de
Astride Bour de Hangviller et
Séverine Jeanne Wagner
fille de André Wagner et de
Anita Bleichner de Siewiller
se sont unis par les liens du
mariage.



Le 17 juillet eu lieu le mariage religieux dans notre commune : de Wilhelm Cathya fille d'Eddy Wilhelm et de Brigitte Muller de Siewiller et de Cédric Stenger originaire de Veckersviller le mariage civile eut lieux dans cette commune ou notre jeune couple est domicilié.

Tous nos vœux de bonheur et de longévité aux jeunes couples

Noce d'or



Lucien Moritz et Marie née Henrion ont célébré leurs noces d'or au cours d'un office religieux présidé par le père Jean-Philippe Rendler et rehaussé par les chants de la chorale le **27/07/2010**

Lucien est né le 30 juillet 1934 à Veckersviller.

Son épouse Marie est née le 1er novembre 1936 à Réding. Leur mariage avait été célébré le 29 mai 1960 en l'église catholique de Siewiller.

Le couple a deux fils, Claude et

Francis, et six petits enfants.



Félicitations aux mariés et nous leurs souhaitons encore une longue vie commune pleine de bonheur et de santé.

Les anciens à l'honneur



Louise
Stutzmann
née Martin

Née le 25 février
1930
80 ans



Robert
Beck

Né le 16 mai 1930
80 ans



Lucie Conroy
née Gerold

Née le 22 mai 1930
80 ans



Eugénie
Semler

Née le 19 juin 1912
98 ans (doyenne)



Lucien
Pfeiffer

Né le 09 juillet 1925
85 ans



Jeanne
BLEICHNER
née
PARISET

Née le 30.07.1925
85 ans



Lidia BURR
née WEBER

Née le 22 mai 1930
80 ans



Emile
Stuzmann

Né le 24 Novembre
1925
85 ans

Fête des Anciens

Comme chaque année une fête de Noël a eu lieu



au restaurant de Céline et Frédérique.



Cette après midi fut animée par le « duo Kleitz » qui interprètent des chansons et des sketches alsaciens.

Un grand nombre de nos anciens, les membres du conseil municipal ainsi que les employés communaux se sont réunis dans la joie et la bonne humeur afin de fêter comme il se doit la fin de l'année.



Bien sur le « Père Noël » fut de la partie et il distribua aux anciens quelques friandises



Ce qui s'est passé cette année

Vandalisme au vestiaire du terrain de football



En fin d'année 2009 des personnes malintentionnées ont fracturé les portes des vestiaires de l'ancien terrain de football. Ce larcin (une bouteille d'amer) n'a été fait que pour le plaisir de casser.



Depuis nous avons refait une porte en apportant quelques modifications afin qu'elle réponde aux normes de sécurité, porte plus large et anti-panique s'ouvrant vers l'extérieur. Un rangement, un grand nettoyage et quelques petits aménagements permettent maintenant d'utiliser ces salles pour toutes réunions d'assemblée.

Eclairage public

Faisant suite à la délibération du 11 septembre 2009 pour clore dossier de la rue des roses, un nouvel éclairage a été mis en place ainsi que 6 autres anciennes lampes vieillissantes dans la rue des tilleuls à la place communale.

La dépense se monte à 6768 Euros. Pour les riverains des deux rues Noël 2009 aura été une fête pleine de lumière.

Nous continuerons cette année encore aux remplacements de certaines lampes qui sont en fin de vie.



Décoration de Noël

En 2009 encore, grâce aux bénévoles de l'association « Les PRIMEVERES »

de quelques habitants et des membres du conseil municipal, les rues de notre commune ont été décorées pour le plaisir des grands et des petits.

Merci à tous pour ces efforts répétés et continuons ainsi tous ensemble.

Remise du livre « Des Familles de SIEWILLER »

Le 28 novembre 2009 eut lieu la remise officielle par la présidente du Cercle de Généalogie du Pays de Sarrebourg et du Saulnois, Mme Chantal BURR, « du livre des Familles de SIEWILLER ». La salle de classe s'est rapidement avérée trop petite pour accueillir un public intéressé.

Une exposition de photos anciennes se tenait ensuite dans la salle du conseil municipal. Le tout fût clôturé par un verre de l'amitié.



Incendie ravageur

Malheureusement ce début d'année fût marqué par un incendie spectaculaire dans la nuit du 2 au 3 janvier à la ferme de Zins Francis. La majeure partie de ses hangars sont parties en fumée ainsi qu'un tracteur, une moissonneuse, divers matériels agricoles et tout le fourrage. D'après la gendarmerie l'origine de cet incendie semble être criminelle.



Comme cet incendie s'est produit après le jour de l'an de fortes suppositions font penser qu'un reste de fusée partiellement consumée soit à l'origine de drame.



2010 est une année qui restera, nous l'espérons une exception.

Car un deuxième incendie c'est déclaré le lundi 20 septembre chez Mme STAHL Alice. Heureusement seul des dégâts matériels sont à déplorer. Ce fût impressionnant mais le feu s'est limité à la grange. L'incendie aurait put être plus grave si celui ci se serait déclaré de nuit.

Fleurissement

D'année en année l'initiative de la commune « d'achat groupé de fleurs » remporte de plus en plus de succès auprès des villageois.



Bravo aux bénévoles qui se sont chargés de trier et distribuer les commandes, ainsi que de fleurir les abords et les entrées de notre commune.

Suite et fin de la réfection de l'école



Les derniers travaux de rénovations et de mise aux normes des classes ont été faits pendant les vacances d'hiver. Quelques nouveaux mobiliers complètent l'aménagement de celle ci. Le couloir et l'escalier ont été refaits cet été. La marche de l'entrée coté rue étend très glissante en hiver a été remplacée pour des raisons de sécurité par une marche en granit anti glisse.

14 Juillet et remise de diplômes

Le 14 juillet nous a cette année permis d'une façon particulière de nous souvenir de ceux qui ont défendu et défendent encore aujourd'hui nos valeurs nationales et européennes. En effet lors de cette commémoration, 6 de nos concitoyens ont été mis à l'honneur pour leur fait d'armes avec une remise officielle de diplôme.

Cette remise a été suivie par des chants entonnés par nos jeunes et un retour aux traditions avec une distribution de knacks, ainsi que d'un vin d'honneur.

Cette journée a d'ailleurs beaucoup été appréciée par l'ensemble des personnes présentes.



Concours photos intercommunales

Pour la première fois à l'initiative de Mr Schakis maire de Bust un concours photo a eu lieu. Le thème était "**Regard sur nos villages**".

Les habitants des communes de PFALZWEYER, ESCHBOURG, HIRSCHLAND, DRULINGEN, LOHR, HANGVILLER,



OTTWILLER, SCHOENBOURG, SIEWILLER ont répondu à cette initiative avec un total 54 participants dont certaines écoles. La qualité des photos sont dignes de professionnels et ont bluffé le jury rendant très difficile le choix des gagnants. La remise des prix a eu lieu à la halle au marché de DRULINGEN. Les photos y étaient exposées. Les nombreux visiteurs ont été surpris par la qualité de celles-ci. En ce qui concerne notre commune Mme DIVINE Renée a eu le premier prix et Melle ISCH Mélanie le deuxième.

ATTENTION

Voici la modification des dates pour cause de jours fériés en 2011 de la collecte multi flux

Pâques	26 avril est reportée au mercredi 27 avril
Pentecôte	14 juin est reportée au mercredi 15 juin
Assomption	16 août est reportée au mercredi 17 août
Toussaint	1er novembre est reportée au mercredi 2 novembre
Noël	27 décembre est reporté au mercredi 28 décembre

Les Panneaux cinémométriques en bordure de la RD1061



Lors de la séance du 25 février dernier le conseil municipal a décidé de faire installer deux panneaux indicateurs de vitesse sur l'axe de la RD1061 (voir délibération du 25 février)

Ces panneaux ont été installés par une entreprise locale et sont en service depuis la dernière semaine du mois de juillet. Depuis ils transmettent des informations sur le comportement des automobilistes qui traversent la localité à cet endroit. En effet ce matériel est équipé d'un dispositif Doppler qui capte deux valeurs. La première est la vitesse d'un véhicule à 250 mètres de l'implantation du dispositif (Vm1) et la seconde au passage du panneau (Vm2) Les deux valeurs sont prises en compte par le calculateur et constitue la moyenne de la vitesse mesurée. Ces

données sont ensuite stockées dans la mémoire qui peut contenir plus de 200.000 passages. Elles sont transmises par un système Bluetooth à un ordinateur portable qu'on place à proximité du panneau.

Cet équipement a été mis en place afin de sensibiliser les automobilistes à la vitesse dont ils traversent notre localité. Il ne sert pas à verbaliser. Ce qui est du ressort des forces de l'ordre, mais de sensibiliser les automobilistes traversant l'agglomération. Certes il n'empêchera pas l'excès de vitesse ni l'incivilité des chauffards.

Pour votre information voici quelques informations sur ces données enregistrées et le comportement des automobilistes sur les mois d'août et de septembre :

Exemples de données du panneau en direction Drulingen vers Phalsbourg au mois d'août

Date	Heure	Vm1	Vm2	Date	Heure	Vm1	Vm2
17/08/2010	13:30	104	100	19/08/2010	15:45	103	102
17/08/2010	16:40	109	101	19/08/2010	23:48	175	176
17/08/2010	17:41	107	108	20/08/2010	11:08	110	112
17/08/2010	21:37	122	116	20/08/2010	12:34	97	100

Exemples de données du panneau en direction Phalsbourg vers Drulingen au mois de septembre

Date	Heure	Vm1	Vm2	Date	Heure	Vm1	Vm2
25/09/2010	14:25	115	115	26/09/2010	08:29	100	100
26/09/2010	11:45	90	90	28/09/2010	18:46	95	90
25/09/2010	14:25	113	105	26/09/2010	22:05	<u>179</u>	<u>149</u>
21/09/2010	13:56	129	128	22/09/2010	12:55	114	112

Ce ne sont que quelques exemples des vitesses transmises par ce dispositif.

A vous d'en tirer les conclusions.

Nous avons constaté que durant le mois d'août **244.679** voitures ont traversé notre agglomération soit une moyenne de **7646** par jour. En septembre ce furent **253.278** soit une moyenne de **8443** ceci dans les deux sens.

Les automobilistes qui traversent à plus de 55 km/h sont au nombre de 57 %

Il est certain qu'un dispositif contraignant tel qu'un giratoire ou un rétrécissement de la chaussée serait le meilleur investissement afin que soit respecté la limitation de la vitesse mais faut il en arriver là ? En sachant que l'investissement n'est absolument pas comparable à celui qui a été fait pour la sensibilisation des automobilistes et parents que nous sommes tous.

« Les PRIMEVERES »

ont organisé

Sorties : Jeux, cinéma et piscine pour nos jeunes



De nombreuses personnes ont participé à une sortie à L'Europa Park le samedi 19 Décembre 2009 malgré une des journées les plus froides de l'année (-20°).

Il en fallait du courage, mais les attractions et la bonne humeur ont vite réchauffé les corps et les esprits.

Carnaval sous la neige



Sous un ciel gris et parfois sous la pluie le 2em vide grenier a eu lieu le 11 Avril avec entre autre la participation de la « Batterie Fanfare de Sarrebourg Hoff »



1 ère Année
 « Rencontre et Amitié » janvier à
 juin à la ferme Klein chez Annelise
 En octobre au vestiaire du stade
 fraîchement aménagé.

**Nous sommes heureux de constater que jeunes et moins jeunes participent de plus en plus.
 Cela nous prouve qu'il y a des attentes de nos concitoyens qui ne demandent qu'à être
 satisfaits.**

Merci à tous les participants et bénévoles



Pour vous
 faciliter l'accès
 aux informations,
 deux panneaux
 d'affichages ont
 été installés:
 l'un rue du stade
 à l'atelier
 municipal l'autre
 à l'arrêt de bus



Histoire Locale



Les Pierres Bornes

Lorsque l'on se promène dans la forêt de Siewiller dans la parcelle 9 l'on peut apercevoir des bornes de 1m de hauteur démarquant le ban de Siewiller avec celui de Veckersviller. Sur la plupart d'entre elles on relève la date de 1767 sur une face et un numéro d'ordre sur la face opposée. Sur les deux autres faces on peut encore deviner des armoiries qui ont été martelés à une certaine époque. Ces bornes délimitaient l'ancien comté de Sarrewerden avec l'ancien duché de Lorraine devenue une province française en 1766. Ce comté, tout comme les seigneuries de Asswiller et de Diemeringen faisait partie du Saint Empire Germanique jusqu'en 1793.

A la mort de Stanislas Lesczinsky le 23 février 1766 la Lorraine devint officiellement une province française. Grâce à la bonne entente entre les princes de Nassau et la France, les deux voisins signèrent plusieurs conventions entre 1766 et 1776. Par une transaction conclue le 15 février 1766 le prince de Nassau-Saarbrücken renonça à perpétuité à ses terres à Bouquenom, Vieux-Sarrewerden et Vibersviller. Il céda et abandonna à la France les villages de Enswiller (Insviller) sa part des villages de Metting, de Stinzel (Niederstinzel) et de Postroff. Par contre le roi de France céda au prince de Nassau-Sarbrücken les villages de Bust et de Baerendorf.

A la veille de la Révolution en 1791 le comté se composait de 2 baillages :

Baillage de Harskirchen composé de 25 villages dirigé par les Nassau-Sarbrücken : Altwiller, Baerendorf, Berg, Bissert, Bust, Butten, Diedendorf, Domfessel, Drulingen, Eschwiller, Goerlingen, Harskirchen, Hinsingen, Hinsingen, Hirschland, Kirrberg, Lorentzen, Mackwiller, Oermingen, Ottwiller, Rauwiller, Rexingen, **Siewiller**, Thal, Weyer et Wolfskirchen.

Baillage de Neusaarwerden (Ville Neuve de Sarre-Union) dirigé par les Nassau-Weilburg comprenant 11 villages : Bischtroff sur Sarre, Burbach, Eywiller, Herbitzheim, Keskastel, Neusaarwerden, Rimsdorf, Schopperten, Siltzheim, Voellerdingen et Zollingen.

Les idées révolutionnaires se répandirent dans les campagnes. Des arbres de la liberté furent plantés. Les communes voulaient être régies par les lois françaises. Les princes firent des concessions et commirent maintes

maladresses. Le 14 février 1793 la Convention Nationale vota un décret qui rattacha les baillages de Neusaarwerden et de Harskirchen ainsi que la seigneurie de Asswiller à la France. La seigneurie de Diemeringen ne le fut que le 23 novembre 1793.

La région fait partie historiquement et géographiquement de la Lorraine à partir du col de Saverne. Les villages en ont des similitudes avec leurs larges rues avec ses usoirs. Mais la population des deux baillages voulait garder son unité, et, pour des raisons linguistiques et religieuses, demanda le rattachement au jeune département du Bas-Rhin. En 1795 le Consulat créa les arrondissements et cette ancienne enclave du saint Empire Germanique que l'on commença à appeler Alsace Bossue fut rattachée à l'arrondissement de Saverne.

De tout temps, pour éviter les contestations, les limites des propriétés et des territoires ont été marquées par des bornes ou des pieux et par le martelage des arbres en forêt. Louis Benoit l'historien lorrain de la région de Sarrebourg signale qu'en 1860, dans la forêt communale de



Fénétrange en abattant un vieux chêne séculaire, on a trouvé l’empreinte d’un marteau d’un diamètre de 4cm, ayant la forme de l’écusson fascé de Fénétrange. A l’époque pour éviter tous conflits et empiétements de territoires, des personnalités des 2 parties se rendaient sur place et fixaient les emplacements des bornes.

Chaque partie devait témoigner à l’aide de différents objets placés sous les bornes. On utilisait des morceaux de tuiles ou de briques, des cailloux, du charbon, des scories, du verre pilé ou encore du gravier. Il était ainsi possible de vérifier si elles avaient été déplacées. Plus tard on procéda à une implantation profonde et leur poids décourageait les individus peu scrupuleux à les arracher. Au XVIIème siècle il était de coutume de bénir chaque borne après son implantation sur le terrain. Comme le rapporte encore une fois Louis Benoit dans son livre « *Pierres bornales armoriées* » en 1870. En 1649 près de Hellingring on prononçait les paroles suivantes en présence de cinq autres personnes : « *Borne, je te baptise au nom de Dieu et de la vierge Marye et de par les seigneurs et dame de ce lieu. Que maudit et interdit sera ce lui qui t’arrachera, et s’y l’amende en payera au grès et volonté des seigneurs* »



Les bornes taillées dans le grès frappent par leur taille et leur poids. De section carrée, elles accusent une hauteur de 5 pieds (1,62m) et d’une mise en terre de 2 pieds (0,65m). Au sommet, elles mesurent 15 pouces de côté (environ 0,40m). Elles ont un poids de près de 900 kg chacune.

Sur ces imposantes bornes la commission d’abornement fit sculpter du côté lorrain la fleur de lys et du côté opposé alors dépendance des Nassau –Saarbrücken le Wolfsangel. C’est un signe en forme de Z inversé surmontant les lettres NS. Cet emblème avait été choisi par les Nassau, à la fin du XVIème siècle comme signe de souveraineté. Dans le sens de la marche nous trouvons l’ordre de l’abornement sous la forme de chiffres. Un nouveau numérotage commence après chaque borne tri banale ou quadri banale. Sur la face opposée du numéro d’ordre se trouve généralement le millésime (1767).

Les bornes tri banales ont une section triangulaire à angles abattus, mesurant généralement 0,45m de côté. Sur chacune des 3 faces étaient sculptés les armoiries et sur l’une la date sous ces dernières.

Les bornes quadri banales ressemblaient aux bornes ordinaires. Les armoiries étaient sculptées sur chaque face et sur l’une la date en plus. Ces bornes ne portaient pas de numérotations.

Les cours d’eau n’étaient pas bornés. C’est le cas pour le ruisseau de l’Altmühlbach entre Veckersviller et Weyer et Veckersviller et Siewiller. C’est le ruisseau qui délimitait les deux bans et également les propriétés seigneuriales. Cependant le ruisseau du Schneckenloch, aussi appelé Kassmattgraben entre Hangviller et Bust est borné. Les bornes se trouvent tantôt sur la rive gauche tantôt sur la rive droite du ruisseau. La borne n°8 placée dans la partie encaissée de la vallée est dressée à quelques mètres du cours d’eau probablement pour éviter que la base ne soit minée par les eaux du ruisseau. Sur le dessus de ces bornes figure le tracé du ruisseau à la place du sillon directionnel.



Une borne d’angle entre Hangviller et Siewiller porte sur les deux faces vers Siewiller les armoiries des Nassau. La fleur de lys a été placée sous le numéro d’ordre 5 et la date de 1769 sur l’autre face. Les distances entre les bornes sont très variables. La distance moyenne est légèrement supérieure à 100m. entre quelques bornes dans la forêt à la limite de Veckersviller Siewiller. Par contre si la frontière forme une ligne brisée, les bornes sont plus rapprochées. C’est le cas entre Siewiller et Veckersviller. Les bornes sont très rapprochées à la limite des bans de Bust et Hangviller au lieu dit « Streitwald ». Bien que la frontière forme une ligne droite.

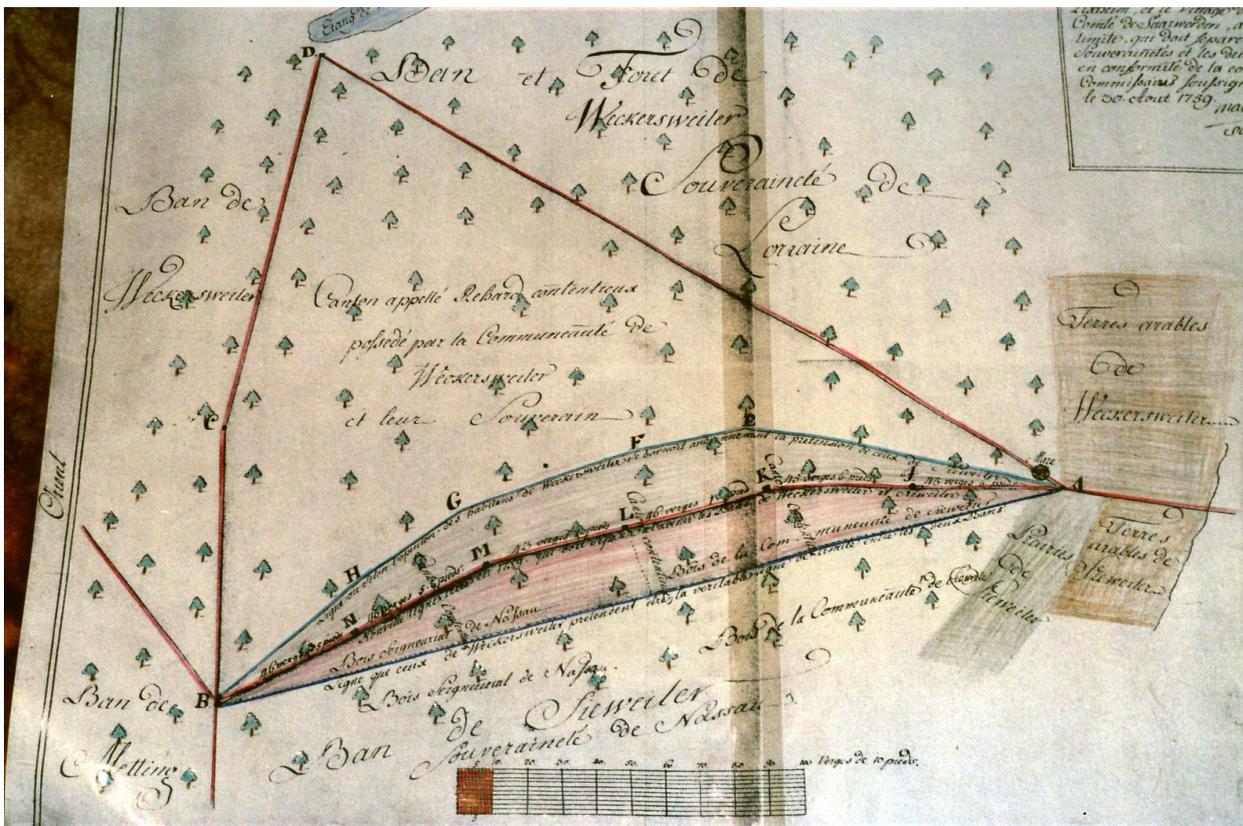
Si les numéros d'ordres et les millésimes sont encore visibles et très bien lisibles sur la plupart des bornes, rares sont celles qui portent encore les armoiries. Au cours de la Révolution, elles ont été martelées pour effacer toutes traces qui rappelaient l'Ancien Régime. Il n'existe plus qu'une vingtaine de bornes avec la fleur de lys intacte, et une vingtaine d'autres avec le NS et le Wolfsangel.

Plus nombreuses sont les bornes qui portent les traces du lys ou du Wolfsangel, les lettres N.S ou l'une de ces lettres se rencontrent plus souvent. A la limite de Siewiller le Wolfsangel et le N ont été martelés, de sorte qu'il ne subsiste que le S. qui est l'initiale de la combe de Siewiller. Le sillon directionnel est toujours visible dans la forêt de Siewiller.



René Burr

Sillon directionnel



Zone de litige dans la forêt communale en 1759 entre la commune de Siewiller et de Veckersviller

Puits et Forages à usage domestique



Depuis le **1er janvier 2009**, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie (Articles [L 2224-9](#) et [R 2224-22](#) et suivants du CGCT)

Qu'est ce qu'on appelle un forage à usage domestique

Selon le [décret n° 2008-652](#) du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille c'est à dire:

- Les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.

- En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1000 m³ d'eau par an.

Pour les forages existants

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 devaient être déclarés avant le 31 décembre 2009 au plus tard.

Pour les nouveaux forages

Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1er janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux

Comment faire pour déclarer l'ouvrage

La déclaration doit être faite sur le [formulaire CERFA n° 13837*01](#). Ce formulaire devra être déposé à la mairie de commune concernée

Que doit faire la commune suite à cette déclaration

Le maire accuse réception, y compris par voie électronique, de la déclaration initiale et des informations qui la complètent dans les meilleurs délais et au plus tard un mois après la date de réception. Le maire enregistre cette déclaration et ces informations dans la base de données mise en place à cet effet par le ministère chargé de l'écologie. Ces informations sont tenues à la disposition du préfet et des agents des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Info du Président du Conseil Général Guy-Dominique Kennel

Face à une situation exceptionnelle et pour sauvegarder ses interventions, le Conseil Général augmente ses prélèvements sur la part départementale de la Taxe d'Habitation pour la seule année 2010

Parce que sa **situation financière est très difficile** en raison de la crise et pour faire face à **l'augmentation massive de ses dépenses obligatoires en matière sociale** en 2010 (+ 34 millions d'Euros supplémentaires, dont 21 Millions pour le RSA) le Conseil Général est aujourd'hui contraint de trouver ponctuellement de nouvelles recettes pour poursuivre ses actions en faveur de tous les Bas-Rhinois, leurs communes, leurs entreprises et leurs associations et assurer l'équilibre de son budget.

L'Etat, lourdement endetté, ne compensant pas intégralement les dépenses sociales transférées au Conseil Général (manque à gagner de 79 millions d'Euros dans le Bas-Rhin en 2009), **le Département a donc cherché des économies sur son propre budget** (43 Millions d'Euros d'économies réalisées). Après deux **baisses consécutives de ses frais de fonctionnement** (personnel, train de vie...), un **étalement de ses investissements** (routes, collèges...) et pour **ne pas trop alourdir sa dette**, il a toutefois été nécessaire de faire appel exceptionnellement à la **solidarité des Bas-Rhinois** à travers une hausse de leurs contributions.

Sinon, voilà ce qui aurait du être fait :

- il aurait pu être décidé de **rendre payants les transports scolaires** à raison de 100 ou 200 € par enfant (coût annuel total pour le Département de 730 € par élève) alors que le Bas-Rhin est l'un des derniers départements à appliquer la gratuité ;
- il aurait pu être décidé de **réduire les aides aux communes** et les communautés de communes entraînant ainsi un abandon des projets d'aménagement locaux avec un impact important sur les entreprises locales ou une hausse des tarifs de l'eau et de l'assainissement par exemple ;
- il aurait pu être décidé de **baissier fortement les subventions aux associations et mettre à mal le lien social et les bénévoles** qui ont pourtant un besoin vital des aides du département pour animer nos territoires ou organiser des manifestations ;
- il aurait pu être décidé de **supprimer le soutien** à la seconde phase du TGV Est, aux travaux routiers d'intérêt national ou l'aide à l'Université et l'enseignement supérieur.

Parce que les élus du Conseil général ont le sens des responsabilités, ces décisions n'ont pas été prises car elles auraient durablement affecté tous les Bas-rhinois et au final elles compromettaient l'équilibre et le développement de notre département. **A la veille des élections cantonales, il eut été plus facile de prendre une toute autre décision par calcul politique.** Telle n'est pas la conception des responsabilités des Conseillers Généraux !

C'est pourquoi, le Conseil Général, en modifiant sa politique d'abattement, a été conduit à faire appel à la solidarité des Bas-Rhinois pour produire un **effort exceptionnel et unique** sur la seule part départementale de la taxe d'habitation 2010. **Cette mesure ne s'appliquera que pour l'année 2010** puisque dès l'année 2011, la situation des contribuables reviendra au niveau de 2009, le Conseil Général recevant une dotation de l'Etat, il ne sollicitera donc plus les Bas-Rhinois.

Le code général des impôts prévoit par ailleurs un dégrèvement total de taxe d'habitation pour les personnes de revenus modestes et des dégrèvements partiels pour les foyers fiscaux dont les revenus n'excèdent pas un certain seuil. Au total, en 2009, plus de 23% des foyers bas-rhinois ont ainsi bénéficié d'une prise en charge totale ou partielle de leur Taxe d'Habitation de la part de l'Etat.

Transferts de compétences sociales : charge nette pour le Département 2009-2010

Principaux transferts de charge au titre de la politique sociale (En Euros)	Recettes prévisionnelles transférées par l'Etat en 2010	Dépenses Prévisionnelles 2010	Charge prévisionnelle nette pour le CG67 (2010)	Charge nette pour le CG67 (Compte Administratif 2009 pour mémoire)
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie (Personnes Agées)	20 500 000 €	76 430 000 €	-55 930 000 €	-54 704 240 €
RSA : Revenu de Solidarité Active	75 250 000 €	110 675 000 €	-35 425 000 €	-19 487 317 €
PCH : Prestation Compensatrice Handicap	8 100 000 €	15 145 000 €	-7 045 000 €	-946 106 €
FSL : Fonds de Solidarité Logement	1 163 613 €	3 330 000 €	-2 166 387 €	-1 836 387 €
PROTECTION DE L'ENFANCE (loi du 5 mars 2007)	0 €	2 158 000 €	-2 158 000 €	-2 158 000 €
TOTAL	105 013 613 €	207 738 000 €	-102 724 387 €	-79 132 050 €

Concrètement ce que cela représente pour un couple de 2 enfants de notre commune

Couple avec 2 enfants	Cotisation département 2009
Valeur logement a)	3 186
Valeur locative moyenne commune 2009	2 124
Taux abattement général base communal	0,00%
Montant (b)	0
Abattement 1er enfant	10%
Abattement 2ème enfant	10%
Montant ©	424
Valeur logement après abattement (a-b-c)	2 762
Taux 2009 d'imposition	8,56%
Cotisation taxe habitation 2009	236 €

Couple avec 2 enfants	Cotisation département 2010
Valeur logement a)	3 224
Valeur locative moyenne département 2010	2 774
Taux abattement général base Département	0%
Montant (b)	0
Abattement 1er enfant	10%
Abattement 2ème enfant	10%
Montant ©	554
Valeur logement après abattement (a-b-c)	2 670
Taux 2010 d'imposition	8,77%
Cotisation taxe habitation 2010	234 €

Variation de cotisation en absolu (2010/2009) Moins 2 €

Précisions :

La simulation a été effectuée dans les conditions suivantes :

- un couple avec 2 enfants à charge qui ne bénéficient pas de l'abattement spécial à la base;
- valeur du logement occupé : 1,5 fois la valeur locative moyenne communale 2009 et revalorisation forfaitaire de + 2 % en 2010
- les éléments d'imposition n'ont pas changé : même nombre de personnes à charge et pas de nouvelle construction imposable

-Ne sont pas pris en compte :

- la part communale;
- les frais de gestion dus à l'Etat;
- les montants de dégrèvements totaux ou partiels que peut prononcer l'Etat en faveur de certains contribuables.

IMPORTANT : les abattements mis en place par le Conseil Général n'ont AUCUN impact sur la part communale qui reste soumise aux abattements votés par les Communes.

Au sujet de l'exonération de la taxe d'habitation

Exonération totale

Sont exonérées de la taxe d'habitation sur leur habitation principale les catégories suivantes :

- les titulaires de l'allocation supplémentaire versée par le Fonds spécial vieillesse ou invalidité,
- les contribuables âgés de plus de 60 ans dont le revenu de référence de l'année précédente est inférieur à un certain plafond,
- les personnes veuves dont le revenu de référence de l'année précédente est inférieur à un certain plafond,
- les contribuables atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir seuls aux nécessités de l'existence dont le revenu de référence de l'année précédente est inférieur à un certain plafond,
- les bénéficiaires du RSA.

Ces contribuables doivent habiter leur résidence principale soit seul ou avec leur conjoint, soit avec des personnes fiscalement à leur charge, soit avec d'autres personnes titulaires de la même allocation.

Les intéressés ne doivent pas dépasser [les plafonds de revenus exigés en matière de taxe d'habitation](http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/impots-locaux/taxe-d-habitation-exoneration-totale)=> <http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/impots-locaux/taxe-d-habitation-exoneration-totale>

Ci-dessous un modèle de lettre à adresser au centre des impôts

Nom Prénom expéditeur
N° Rue
CP Ville

Objet : logement non soumis à la taxe d'habitation

Propriétaire du logement actuellement sans occupant, sis au (préciser), je viens, par la présente, vous informer que ce bien locatif non meublé était vacant au 1^{er} janvier de cette année ; à ce titre, il ne pourra être soumis à la taxe d'habitation.

Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire.

Mots mêlés

Trouvez tous les départements il restera 3 régions dans la grille

G	U	Y	A	N	E	S		I	L	L	E		E	T		V	I	L	A	I	N	E		L	Y	C	S	L	
		C	H	A	R	E	N	T	E		M	A	R	I	T	I	M	E						P	O	V	O	E	O
C	A	N	T	A	L	I	S	E	I	N	E		M	A	R	I	T	I	M	E			H	A	T	E	T	I	I
		E	S	S	O	N	N	E		H	A	U	T	E		L	O	I	R	E			A	S		L	E	N	R
		H	A	U	T	E		C	O	R	S	E	H	A	U	T	B	R	H	I	N	U		E	I	S	E		
		H	A	U	T	E		S	A	V	O	I	E		H	E	R	A	U	L	T	T	D	T	N			E	
B	O	U	C	H	E	S		D	U		R	H	O	N	E	R	E	V	D	O	V	E	E		E	D	E	T	
				A	V	A	L		D	O	I	S	E			R	T	I	R	Z	O	S		G	S	A	T		
C	H	E	R	U		I	I		R	H	O	N	E			I	A	E	O	E	S		C	A		R		C	
G	A	R	D	T		N	S	L	O	I	R	E	T			T	G	N	M	R	G	A	A	R	P	M	M	H	
C	H	A	R	E	N	T	E	C	R	E	U	S	E			O	N	N	E	E	E	L	L	O	Y	O	A	E	
O	I	S	E					R	C	O	R	R	E	Z	E		I	E	E				S	P	A	N	R	R	R
A	L	P	E	S		D	E		H	A	U	T	E	E	P	R	O	V	E	N	C	E	I	N	E		N		
R	M	Y	V	A	R	E	G	T	A	R	N	N	M	A	Y	E	N	N	E			A	S	S	E	N		E	M
D	O	R	D	O	G	N	E	A	U	I	A	O	A	U	O		L	A				L	A	N	D	E	S	E	A
E	R	E		N		I	R	R	T	E	L	R	I	B	N	D	O	U	B	S	V	E	N	D	E	E	U	I	
N	B	N	A	E	D	S	S	N	E	G	P	D	N	E	N	E	I	D				A	M	E	U	S	E	R	N
N	I	E	V	R	E	A	H			E	E	U	R	E	E		R	E	I	N	D	R	E				E	E	
E	H	E	E	J	U	R	A	E	M	O	S	E	L	L	E	B	E	S	A	V	O	I	E		O	A			
S	A	S	Y		X	D	U	T	A	M		C	O	R	S	E		D	U		S	U	D		R	L	E	E	
A	N		R	S		E	T		R	A	M					L	A	R	E	U	N	I	O	N	I	S	T	T	
L	C	A	O	A	S	C	E	G	N	R	A	I	S	N	E	F	I	N	I	S	T	E	R	E	E	A			
L	O	T	N	R	E	H		A	E	T	R		G	I	R	O	N	D	E	S	O	M	M	E	N	C	L	L	
I	T	L		T	V	E	G	R	M	I	I	B	A	S		R	H	I	N	M	A	Y	O	T	T	E	O	O	
E	E	A	P	H	R	O	A	O	A	N	T		H	A	U	T	E		V	I	E	N	N	E	A		I	I	
R		N	A	E	E	R	R	N	N	I	I	N	D	R	E		E	T		L	O	I	R	E	L		R	R	
L	D	T	R		S	N	O	N	C	Q	M	E	U	R	T	H	E		E	T		M	O	S	E	L	L	E	
O	O	I	I			E	N	E	H	U	E		V	A	L		D	E		M	A	R	N	E	S				
T	R	Q	S	M	A	R	N	E	E	E	S	L	O	I	R	E		A	T	L	A	N	T	I	Q	U	E		
		U	G	U	A	D	E	L	O	U	P	E		S	A	O	N	E		E	T		L	O	I	R	E		
		C	E	N	T	R	E	H	A	U	T	S		D	E		S	E	I	N	E	V	A	U	C	L	U	S	E
		S	P	U	Y		D	E		D	O	M	E	H	A	U	T	E	S		P	Y	R	E	N	E	E	S	

Alsace :
67 Bas-Rhin
68 Haut-Rhin
Aquitaine :
24 Dordogne
33 Gironde
40 Landes
47 Lot-et-Garonne
64 Pyrénées-Atlantiques
Auvergne :
03 Allier
15 Cantal
43 Haute-Loire
63 Puy-de-Dôme
Basse-Normandie :
14 Calvados
50 Manche
61 Orne
Bourgogne :
21 Côte-d'Or
58 Nièvre
71 Saône-et-Loire
89 Yonne
Bretagne :
22 Côtes-d'Armor
29 Finistère
35 Ille-et-Vilaine
56 Morbihan
Centre :
18 Cher
28 Eure-et-Loir

36 Indre
37 Indre-et-Loire
41 Loir-et-Cher
45 Loiret
Champagne-Ardenne
08 Ardennes
10 Aube
51 Marne
52 Haute-Marne
Corse :
2A Corse-du-Sud
2B Haute-Corse
Franche-Comté :
25 Doubs
39 Jura
70 Haute-Saône
90 Territoire de Belfort
Haute-Normandie :
27 Eure
76 Seine-Maritime
Île-de-France :
75 Paris
77 Seine-et-Marne
78 Yvelines
91 Essonne
92 Hauts-de-Seine
93 Seine-Saint-Denis
94 Val-de-Marne
95 Val-d'Oise
Languedoc-Roussillon :
11 Aude

30 Gard
34 Hérault
48 Lozère
66 Pyrénées-Orientales
Limousin :
19 Corrèze
23 Creuse
87 Haute-Vienne
Lorraine :
54 Meurthe-et-Moselle
55 Meuse
57 Moselle
88 Vosges
Midi-Pyrénées :
09 Ariège
12 Aveyron
31 Haute-Garonne
32 Gers
46 Lot
65 Hautes-Pyrénées
81 Tarn
82 Tarn-et-Garonne
Nord-Pas-de-Calais :
59 Nord
62 Pas-de-Calais
Pays de la Loire :
44 Loire-Atlantique
49 Maine-et-Loire
53 Mayenne
72 Sarthe
85 Vendée

Picardie :
02 Aisne
60 Oise
80 Somme
Poitou-Charentes :
16 Charente
17 Charente-Maritime
79 Deux-Sèvres
86 Vienne
Provence-Alpes-Côte d'Azur :
04 Alpes-de-Haute-Provence
05 Hautes-Alpes
06 Alpes-Maritimes
13 Bouches-du-Rhône
83 Var
84 Vaucluse
Rhône-Alpes :
01 Ain
07 Ardèche
26 Drôme
38 Isère
42 Loire
69 Rhône
73 Savoie
74 Haute-Savoie
Outre Mer
971 Guadeloupe
972 Martinique
973 Guyane
974 La Réunion
976 Mayotte (à partir de 2011)

Transport Scolaire Lohr Ottwiller Siewiller

Règles applicables de sécurité pour vos enfants

L'arrêt du bus devant l'école de Siewiller lors de son arrivée et départ est un moment particulièrement délicat en terme de sécurité pour les enfants.

Je profite de notre « Trait d'Union » pour communiquer ou rappeler quelques règles de conduite à tenir lors de ces moments en insistant fortement au respect des règles applicables en matière de sécurité pour vos enfants :

1 - Les enfants devant prendre le bus ainsi que les parents doivent impérativement attendre son arrivée et départ dans la cour de l'école, et non dans la rue comme il est constaté tous les jours.

2 – Dès que le bus arrive, tous les enfants qui en descendent quelque soit leur âge regagnent la cour de l'école sous la responsabilité de l'accompagnatrice.

3 - Les enfants en partance sortent ensuite de la cour et montent dans le bus toujours sous la responsabilité de l'accompagnatrice.

4 – Une fois le bus parti, les parents peuvent repartir avec leurs enfants depuis la cour de l'école.

Je vous rappelle que votre responsabilité est engagée avant l'horaire défini par l'enseignant (e) au cas où vos enfants se trouveraient dans la rue ou dans la cour de l'école.

Le chauffeur du bus et l'accompagnatrice ne sont responsables que durant la durée du transport et durant les montées et descentes du bus.

En dehors de tous les horaires, la responsabilité des enfants incombe entièrement aux parents.

Il est également à rappeler que les portes ayant accès à la cour de l'école doivent être closes après le départ du bus et des parents.

J'insiste également sur les règles de sécurité pour les stationnements des voitures dans le secteur de l'arrêt du bus et je voudrais également sensibiliser les automobilistes qui doublent le bus à l'arrêt malgré son interdiction par une signalétique horizontale mise en place par la commune. Cette manœuvre est rendue extrêmement dangereuse car elle est sans aucune visibilité à cet endroit.

Je compte sur le respect et votre compréhension de ces quelques règles de sécurité.

Le Maire

MAISON DES SERVICES		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL	Tel 03 88 01 21 10 Fax 03 88 01 22 41	8h00 - 12h00 13h00 - 17h00			8h00 - 12h00 13h00 - 15h30	
CCAB	Tel 03 88 01 21 00 Fax 03 88 01 21 09 DIEMERINGEN : 03 88 00 48 68	8h00 - 12h00 13h00 - 17h00				
I.D.A.L. I.D.E.A.L.	Tel 03 88 01 22 42 Fax 03 88 01 22 41	8h00 - 12h00 13h00 - 17h00			8h00 - 12h00 13h00 - 15h30	
A.N.P.E.	Saverne : 3949	8H30 - 11H30				8H30 - 11H30
Mission Locale	Francine SCHWAB 06.24.01.59.00 Tel 03 88 01 21 11 Fax 03 88 01 22 41	13h30 - 16h30			08h30 - 12h00	8h30 - 12h00 13h00 - 16h00
M.S.A	Mme MISCHLER Tel : 03 88 01 22 45 Fax : 03 88 01 22 46	9H00 - 12H00 13H30 - 16h30			9h00 - 12h00 13h30 - 16h30	
	Mme SCHIMMEL Assistante sociale :		9h00 - 12h00 2e+4e mardi du mois			
ABRAPA	Mme SCHNEIDER-LEY Fax : 03 88 01 22 59	8h00 - 12h00 13h30 - 16h00				
	AIDE A DOMICILE : 03.88.01.22.55					
	PORTAGE REPAS : 03.88.01.22.66					
C.A.F.	Tel Strasbourg : 0820 25 67 10	9h00 - 11h00				
Pig Renovhabitat	Amélioration de l'habitat Tel : 03 88 00 74 86 Fax : 03 88 25 11 88 Tel Strasbourg : 03 88 10 25 25					
A.D.I.L.	Information logement Tel de Strasbourg : 03 88 21 07 06				3ème jeudi du mois 14h00 - 16h00	
Sous-Préfecture	Tel : 03 88 01 22 43 Fax : 03 88 01 22 44 Tel Saverne : 03 88 71 72 00			9h00 - 12h00 14h00 - 18h00		
Conseil Général	ASSISTANTE SOCIALE : A. MENG Tel : 03 68 33 84 30 Fax : 03 88 01 22 52 Saverne 03 88 02 80 02				14h00 - 16h00	
STANDARD	PUERICULTRICE PMI Mme Ensminger DIEMERINGEN 03 88 00 07 90			9h00-12h00		
03 68 33 84 30	Consultation des NOURRISSONS	2e lundi du mois 14h00 - 16h00 Prendre RDV avec la Puericultrice				
Assoc. Emploi Services	Sarre-Union 03 88 00 25 83	Permanences ponctuelles				
Permanence du Député	Emile BLESSIG Tel : 03 88 91 25 88 Fax : 03 88 91 34 05	1er samedi du mois : 9h00 - 11h00				
UNAFAM (soutien des familles des handicapés)	Thérèse GODEFROY Tel Strasbourg : 03 88 65 96 40	2ème vendredi du mois : 10h30 - 12h00 Sur RDV				

ESPAS (pour personne âgé)	Evelyne BOITEL : 03.88.01.74.86 Saverne : 03 88 91 82 61 Strasbourg : 03 90 40 23 00	1er et 3ème mercredi du mois : 9h00 - 11h00				
Action et Compétence (ANPE pour TH)	Emmanuelle FLEURY Tél : 06.60.47.67.14	Permanences ponctuelles				
Associ. Garde et Aide à Domicile	Tel Saverne: 03 88 71 23 10	4ème mardi du mois: 9h00 - 11h30				
A.P.E.R.S.	Saverne : 03 88 71 15 54	Permanences ponctuelles				
SDAU	Service Départemental de l'Aménagement et de l'Urbanisme			9h00 - 12h00 (a/m sur RV)		
A.D.A.R. des 2 Pays	Daniel BRUA (Bouxwiller : 03 88 70 72 33) Tel 03 88 01 22 53 Fax 03 88 01 22 54	sur rendez-vous	8h00 - 12h00	sur rendez-vous		

Permanence de **M. MATHIA** : mairie d'Asswiller les samedis matins de 11h00-12h00 permanence à confirmer au 03 88 01 21 00

Permanence de la **CRAV** (Tel : 0821 10 67 67) : Mairie de Drulingen les 2ème et 4ème lundi du mois sur rendez-vous

Permanence **CICAS** (Tel : 0820 200 189) : mairie de Drulingen 2ème vendredi du mois sur rendez-vous

Permanence de l'**UIACAL** : Mairie de Drulingen 3ème mercredi du mois de 10h à 11h

Permanence du **conciliateur de justice** : Mairie de Drulingen les 3ème mercredi du mois de 9h à 11h

RAM : Relais d'assistante maternelles : Elisabeth Schaeffer : 03.88.89.17.94 Creche de Drulingen : 03.88.89.17.95

MAIRIE DE DRULINGEN : 03 88 00 60 03

GROUPE MEDICAL DRULINGEN : 03 88 00 63 00

Service médico-social du conseil général : tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.

Assistante sociale secteur La Petite Pierre, Ingwiller : Rendez vous au : 03 68 33 84 30

Conseillère en économie sociale et familiale : Rendez vous au : 03 68 33 84 30

28/09/2010

UNION des EGLISES PROTESTANTES

D'ALSACE ET DE LORRAINE

Paroisse de Bust - Siewiller

Presbytère Protestant – 7, rue de la gare – 67 320 BUST – Tél. + Fax : 03 88 00 60 48

Courriel : paroisse-protestante.bust-Siewiller@laposte.net

2009 – 2010

1. Quelques activités

- Les concerts

Pendant l'Avent 2009, la paroisse protestante à organisée un «Offenes Singen » à l'église de Bust le 11 décembre 2009. Des cantiques de l'Avent voire de Noël sont chantés et accompagnés par les organistes.

Le groupe **des jeunes de Pflzweyer** où des enfants de cette paroisse participent, a donné un concert à l'église protestante de Siewiller le 27 décembre 2009.

Le concert annuel de la Fanfare d'Eglise « Josué » de Bust a eu lieu le 7 mars 2010.



(Photo de Madame le Pasteur)

Le Concert de la « Sérénata » de Brouderdorff le 28 mars 2010 à l'église protestante de Siewiller avec la participation des organistes Cécile WEBER, Catherine OSTER et Julien MULLER.



- Les fêtes et cultes à thèmes

La confirmation du 18 avril 2010 à Bust. Trois jeunes de notre paroisse ont confirmé leurs vœux de baptême : **Lisa CONRAD** et **Andréa HOFFMANN** de Siewiller et **Franck WEBER** de Bust



(Photo de Madame MEIER)

Le culte consistorial à Bust le 13 mai 2010 avec le pasteur Christian KEMPF qui a présenté le Service des personnes Handicapées dans l'Eglise.

La fête de la Fanfare à Bust et la célébration œcuménique à Siewiller ont eu lieu fin du mois de juin 2010.

La fête paroissiale a eu lieu début du mois de septembre avec la présence du pasteur Marlise GRIESBAECHER.

